

La taxonomie **CREDITIMMO V2.4.0** est une nouvelle version qui s'applique au domaine Banque.

Elle regroupe, dans cette version, les 2 points d'entrée **credithab** et **rentimmo**.

Elle entre en vigueur :

- Pour **CREDITHAB** : à compter de l'échéance de **juillet 2022**, à remettre au plus tard fin août 2022, pour la nouvelle version du reporting credithab mise en œuvre par l'instruction ACPR n°2022-I-02. Cette version est identique à la version draft publiée précédemment à l'exception des assertions CH.01.01-01696 à CH.01.01-01750 (ajout d'une condition).
  
- Pour **RENTIMMO** : à partir de l'arrêté de **décembre 2022**  
Aucun changement de datapoints n'a été apporté aux tableaux composant ce point d'entrée.  
En revanche, les assertions CH.04.01-00002, CH.04.01-00003 et CH.04.01-00004 (tableau des encours) ont été supprimées.

Les livrables associés sont :

- Documentation
  - Ce document
  - Un document décrivant la taxonomie :  
ACPR\_CREDITIMMO\_Description\_de\_la\_taxonomie\_V2.4.0.pdf
- DPM (intégrant à la fois credithab et rentimmo)
  - dictionnaire (ACPR\_CREDITIMMO\_Dictionnaire\_V2.4.0.xlsx)
  - état annoté (ACPR\_CREDITIMMO\_Etat\_annoté\_V2.4.0.DPC.xlsx)
- Taxonomie
  - La taxonomie, dans un paquetage incluant les éléments externes utilisés (Eurofiling et XBRL International).
- Contrôles
  - Un fichier de contrôles (ACPR\_CREDITIMMO\_Validations\_Documentation\_V2.4.0.xlsx) contenant la liste des assertions avec notamment la correspondance codification RC (Row-Column) utilisé dans le DPM : ACPR\_CREDITIMMO\_Etat\_annoté\_V2.4.0.xlsx.
- Instance
  - Un fichier d'instance squelette, comportant l'ensemble des faits possibles, pour chacun des points d'entrée avec des données aléatoires, sans cohérence métier.